

POSTULAT N° 5 (2011-2016)
RAPPORT FINAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 21 MAI 2012

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 30 mai 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 5 de M. P.-O. Nobs et de 39 cosignataires lui demandant de dresser l'inventaire et d'évaluer le potentiel solaire photovoltaïque et thermique de tous les bâtiments appartenant à la Commune.

Le postulat dont il est question est motivé par les faits suivants :

- *Disposer d'une énergie et d'un approvisionnement sûr et durable pour le développement de la société et de l'économie, compte tenu de la raréfaction de l'énergie fossile;*
- *Tirer parti de l'énergie solaire qui offre un potentiel énorme;*
- *Anticiper le marché de l'énergie en pleine évolution sachant que l'énergie et l'électricité vont renchérir;*
- *Faire bénéficier de ce marché lié à l'énergie solaire les entreprises actives dans ce domaine, dont le taux de croissance jouit d'un potentiel élevé;*
- *Tirer parti du très fort potentiel fribourgeois en matière photovoltaïque, compte tenu du contexte géographique;*
- *Mettre les collectivités publiques en avant par des références exemplaires notamment.*

Le Conseil communal partage totalement les objectifs visés par les auteurs du postulat.

Sur la base de ce qui précède, un processus a été mis sur pied afin d'évaluer de façon objective le potentiel solaire des bâtiments appartenant à la Ville, mais également des autres édifices implantés sur le territoire communal.

Dans cette perspective, des contacts ont été pris avec Greenwatt, société du Groupe E, en se basant sur la collaboration efficace développée dans le cadre de la salle omnisports, bâtiment exemplaire en matière de la production d'énergie solaire en particulier.

Le mandat qui sera confié à l'entreprise consistera à identifier les toitures susceptibles d'accueillir une installation solaire dans le but de les équiper d'installations capables de produire une énergie à des prix compétitifs. Il s'agit là d'un critère important qui a pour objectif d'engager les moyens financiers à disposition à bon escient, afin de produire du courant vert dont le coût sera attractif, car adapté aux prix du marché.

Le mandat intégrera de plus une étude de faisabilité pour évaluer de façon plus fine, la capacité des toitures recensées dans l'inventaire pour y aménager des installations de façon durable, sachant que l'investissement doit être rentabilisé sur 25 ans. Cela impliquera d'analyser l'état réel de la couverture, en particulier l'étanchéité en place et sa capacité de résister pour cette durée.

Il s'agira ensuite, en connaissance de cause, de comprendre le coût des investissements à engager pour équiper ces bâtiments d'une installation solaire. Sur la base des

montants identifiés, la dernière phase du processus consistera à formuler des propositions de partenariat entre la Ville et Greenwatt, avec pour objectif de définir et de répartir : le financement des installations, les coûts d'entretien et les rentrées financières. Ces éléments établis, il s'agira pour conclure de rédiger une convention liant les deux parties.

Le calendrier convenu avec la société Greenwatt prévoit de réaliser l'inventaire au cours de l'automne 2012. L'étude fine traitant de l'état des toitures recensées pourra, quant à elle, être réalisée durant le printemps 2013, dans le but de développer les études de faisabilité décrites en été 2013.

Concernant le potentiel solaire thermique, l'évaluation doit être réalisée au cas par cas pour chaque bâtiment, lors d'une d'analyse du bilan thermique global de celui-ci (ECOSCAN, EcoCheck,...). Une analyse sera, dans la mesure du possible, produite pour chaque bâtiment lors de son assainissement."